Guide pratique Rentrée scolaire

MAR

MER

JEU

VEN



RESTONS VIGILANTS (COVID-19

Retrouvez-nous sur 🚱



DIRECTION DE L'ÉDUCATION



page 6
page 8
page 9
page 10
page 12
page 14
page 14
page 15

page 5

Après une période de confinement difficile pour tous, en particulier pour les élèves, nous avons le plaisir de vous remettre ce guide de la rentrée qui permettra d'y voir clair dans les activités scolaires et périscolaires pour l'année 2020-2021.

Avec plus d'un tiers de son budget dédié à la politique éducative, Chevilly-Larue mise résolument sur les générations futures au point de s'être vue attribuée le label Ville amie des enfants.

Avec la présence d'une ATSEM par classe en maternelle, des classes découverte, des classes de cirque, des classes musicales, et de nombreuses activités sportives proposées, notre ville offre à chaque jeune Chevillais les moyens de découvrir et développer tous ses talents.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, nous avons fait le choix d'offrir des fournitures scolaires, et de proposer des Coups de pouce pour l'entrée dans la lecture et de facturer les prestations au quotient familial, afin qu'aucune famille ne paie plus de la moitié du coût réel d'une prestation.

Et pour faciliter les démarches, le portail famille vous permet de régler l'ensemble de vos prestations et d'inscrire votre enfant aux activités périscolaires en quelques clics, 24h/24.

Cette année encore, vous pourrez compter sur l'engagement de la municipalité pour la réussite de vos enfants.

Excellente rentrée à tous!



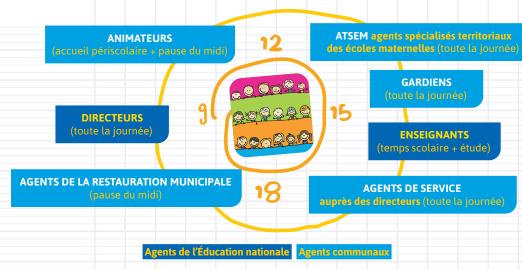
Stéphanie Daumin,Maire de Chevilly-Larue,
Première Vice-présidente du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre



Nora Lamraoui-Boudon, Maire-adjointe déléguée à la Prévention, au projet éducatif local et à la restauration municipale

7:00 08:30 09:00 rentrée scolaire **2020-2021** 11:30 12:00 13:30 14:00 16:30 17:00 18:00 19:00

ILS ACCOMPAGNENT VOTRE ENFANT AU QUOTIDIEN



ET AUSSI

Éducateurs sportifs Chauffeurs de car

Agents des services techniques (entretien des écoles)

Médiathécaires

Ludothécaires

Professeurs du conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques

Membres de l'atelier petite enfance*

Professionnels et artistes associés au théâtre*

Conteurs*

* Partenariat avec La Maison du Conte, le Théâtre André Malraux

O DES MÉTIERS DÉDIÉS À L'ENFANCE...

Aux côtés des enseignants, les agents communaux participent à la réussite éducative de votre enfant.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

Les ATSEM assurent une journée continue auprès des enfants (accueil, activités, pause déjeuner, sieste, entretien et hygiène, ...) et animent des ateliers pédagogiques en lien avec l'enseignant(e). Référent affectif de l'enfant, ces professionnels favorisent le bon déroulement des apprentissages et un accueil propice à l'épanouissement de l'enfant. À Chevilly-Larue, la Municipalité a fait le choix de mettre à disposition un ATSEM par classe.

Les animateurs

Les animateurs accueillent les enfants de la petite section au CM2 sur le temps périscolaire. Ils enrichissent la vie scolaire de temps d'activités contribuant à l'épanouissement des enfants de tout âge.

LES MATERNELLES

3-6 ans

Salvador Allende, Paul Bert, Pierre & Marie Curie, Jacques Gilbert-Collet, Louis Pasteur

O L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Les **centres de loisirs maternels** accueillent les enfants les **mercredis** (toute la journée ou par demi-journée repas inclus) et durant les **vacances scolaires**.

Quand? Pendant les vacances et les mercredis: de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. Sortie des enfants : de 17h à 19h.

👊 ? Dans les écoles maternelles.

Comment ? Mercredis: inscription avant le 31 juillet (inscriptions ouvertes un mois avant la période via le *portail famille*). Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les **accueils périscolaires** fonctionnent tous les jours, avant et après la classe. Un petit déjeuner est proposé aux enfants lors de l'accueil du matin.

Quand? Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h.

où? Dans l'école maternelle de l'enfant.

Comment? Fréquentation sans obligation d'inscription.

À quel tarif ? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O LA CLASSE DE CIRQUE

Initiation aux arts du cirque avec des intervenants spécialisés.

Pour qui? Tous les enfants de grande section de maternelle.

Quand? Pendant 2 semaines, au cours de l'année scolaire.

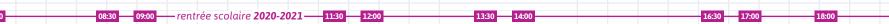
O TRAVAUX À L'ÉCOLE JACQUES GILBERT-COLLET

Pablo Neruda accueille Jacques Gilbert-Collet

L'école maternelle Jacques Gilbert-Collet (classes et centre de loisirs) doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation thermique.

Ainsi après les vacances de la Toussaint, tous les enfants de cette école maternelle seront accueillis au Centre de loisirs Pablo Neruda où des travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés durant le confinement.





LES ÉLÉMENTAIRES

6-11 ans

Paul Bert A & B, Pierre & Marie Curie, Louis Pasteur

O L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Le **centre de loisirs Pablo Neruda** consacre ses espaces à l'accueil de loisirs : les mercredis (toute la journée ou à la demi-journée) et durant les vacances scolaires.

Quand? Pendant les vacances et les mercredis: de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. Sortie des enfants : de 17h à 19h.

Où ? Au centre de loisirs Pablo Neruda.

Comment ? Inscription avant le 31 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif ? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR APRÈS L'ÉTUDE

Les accueils périscolaires fonctionnent le matin avant la classe, le soir et après l'étude.

Quand ? Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 18h à 19h après l'étude.

Où ? Au sein des écoles élémentaires pour l'accueil du matin ou du soir après l'étude.

Comment? Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation de préinscription.

À quel tarif? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O L'ÉTUDE

L'étude est assurée après la classe par les enseignants.

Quand? De 16h30 à 18h. Accueil périscolaire du soir possible après l'étude de 18h à 19h.

Où ? Au sein des classes des écoles élémentaires.

Comment? Fréquentation sans obligation d'inscription.

Aquel tarif? Service payant, forfaitaire mensuel.

O LES CLASSES "DÉCOUVERTE"

Les élèves de CM2 et Ulis bénéficient, chaque année, d'un séjour en classe **découverte**. La destination est choisie selon le projet pédagogique de l'enseignant.

08:30 _____ 09:00 ____ rentrée scolaire 2020-2021 _____ 11:30 ____ 12:00

Où ? À la mer, à la montagne, à la campagne.

À quel tarif? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.

O LES CLUBS "COUP DE POUCE"

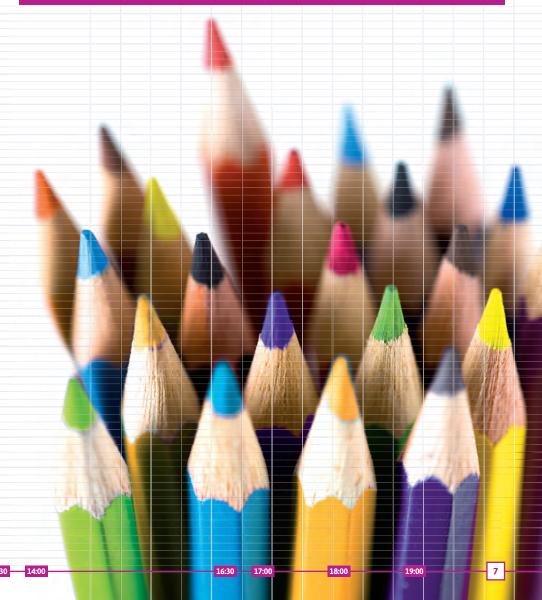
Les clubs **Coup de pouce** proposent des activités d'apprentissage du langage et de soutien en lecture-écriture à certains élèves de grande section de maternelle, CP et CE1, en groupe restreint.

Quand? De 16h30 à 18h en élémentaire et de 16h30 à 17h30 en maternelle.

Où ? Au sein des écoles

Comment? Sur proposition des enseignants.

À quel tarif? Accompagnement gratuit.



O LE SPORT À L'ÉCOLE

Avec le service municipal des Sports

A quel âge ? Du CP αu CM2

Quoi ? Un cycle d'activités sportives au gymnase animé par un éducateur sportif : jeux d'opposition, sports athlétiques, sports collectifs, jeux de balles.

Avec la piscine municipale Pierre de Coubertin

À quel âge? Du CP au CM2

Quoi ? Un cycle de sport aquatique à la piscine municipale Pierre de Coubertin

Et aussi : Un stage de découverte de l'eau de 3 séances en fin d'année scolaire pour les élèves de grande section de maternelle.

O LES ACTIVITÉS D'ÉTÉ (4-11 ans)

En plus des accueils de loisirs sans hébergement, d'autres activités sont proposées pendant l'été.

Les séjours

La direction de l'Éducation organise des séjours durant les vacances scolaires.

Pour qui? Les enfants d'élémentaire.

Quand? Pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.

À quel tarif ? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.

Les stages et les journées escapades

Des activités sportives ou artistiques sous forme de stages d'une semaine et des escapades à la journée sont proposées durant la période estivale.

Pour qui ? Les enfants d'élémentaire et de maternelle.

À quel tarif ? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.

07:00 Centres scolaire 2020-2021 11:30 12:00

LES EMPLOIS DU TEMPS





CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020-2021 zone C



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

De riches partenariats sont mis en place entre la direction de l'Éducation et les structures culturelles de la ville.

Les enfants bénéficient d'ateliers sur le temps scolaire, au centre de loisirs et/ou au sein des équipements culturels. Un programme d'activités artistiques et éducatives a été concu afin de poursuivre et renforcer les projets créatifs initiés avec le conservatoire municipal, la maison des arts plastiques Rosa Bonheur, la médiathèque Boris Vian, La Maison du Conte et la ludothèque Pauline Kergomard.

DES ATELIERS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

O AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

- 1 heure d'éveil musical sera proposée sur chaque site, par roulement, en maternelle.
- 1 heure d'éveil musical et 1 heure d'initiation à la danse en élémentaire.

Quand? Chaque semaine.

Où ? Au conservatoire municipal de musique et de danse.

Le petit + : Des concerts de découverte proposés tout au long de l'année par les professeurs du conservatoire municipal ou leurs élèves.

O AVEC LA MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

Des sorties à la médiathèque / La mise à disposition des malles de livres dans les classes Quand? Chaque semaine.

Où ? À la médiathèque, dans la ville et à l'école.

O AVEC LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR

2 heures d'ateliers ou activités d'arts plastiques avec les enfants d'élémentaire Quand? Chaque semaine.

? À la maison des arts plastiques.

O AVEC LA MAISON DU CONTE

pour organiser des "Racontées" sur le temps périscolaire.

O AVEC LA LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD

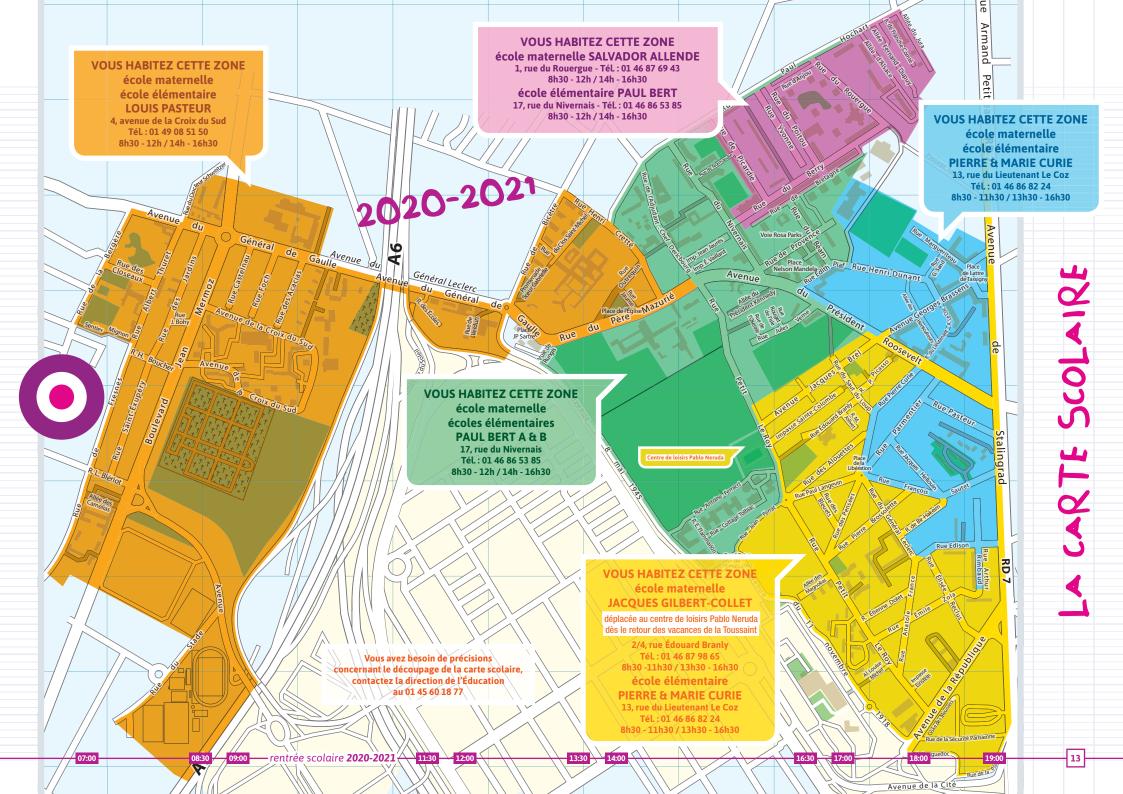
La ludothèque accueille les enfants tout au long de l'année pendant les accueils

ET AUSSI DES PROJETS AUTOUR DE LA SAISON ARTISTIQUE

Au théâtre André Malraux, au conservatoire municipal, à la maison des arts plastiques Rosa Bonheur, à la médiathèque Boris Vian et à La Maison du Conte.

Quoi ? Les équipements culturels de Chevilly-Larue proposent, chaque année, un programme artistique aux équipes enseignantes en cohérence avec leur programmation (visites d'exposition à la médiathèque Boris Vian et à la maison des arts Rosa Bonheur, ciné-concert et ateliers artistiques au Théâtre André Malraux, classes musicales, classes conte, ...). Une kyrielle de projets y voient le iour à destination des élèves de 3 à 11 ans.





Ο LA RESTAURATION SCOLAIRE (3-11 αns)

La restauration scolaire accueille les enfants pour le déjeuner les jours d'école.

Quand? Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Où ? Au sein des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires (centre de loisirs Pablo Neruda).

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, à remettre avant le 31 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif? Service payant, assujetti au quotient familial.

Le service de la restauration scolaire confectionne les repas sur place à partir de produits de qualité :













O L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

À quel âge? À partir de 2 ans.

Quand ont lieu les inscriptions ? Les inscriptions se déroulent entre le 7 décembre et le 17 avril pour l'année scolaire suivante. Si vous vous installez à Chevilly-Larue en cours d'année, l'inscription est immédiate.

Comment faire?

- Se présenter à la direction de l'Éducation (Hôtel de Ville 88, avenue du Général de Gaulle)
- Avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité).

Les inscriptions périscolaires

L'inscription annuelle à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs du mercredi sera à réaliser avant le 31 juillet. Les modifications sont possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

Quand? Jusqu'au 31 juillet.

Comment?

- Sur le portail famille : www.ville-chevilly-larue.fr
- À la direction de l'Éducation aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville, pour les parents ne disposant pas de connexion internet

Et aussi : en téléchargeant le dossier de l'enfant sur www.ville-chevilly-larue.fr. L'envoyer complété par mail à : enfance@ville-chevilly-larue.fr ou le déposer en mairie ou relais-mairie

À noter: un formulaire d'inscription à l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires sera adressé aux parents avant chaque période.

O LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Sur le portail famille : en ligne 24h/24 sur www.ville-chevilly-larue.fr

En espèces ou par carte bancaire à la direction de l'Éducation. Par chèque à la direction de l'Éducation ou en relais-mairie.



O LE PORTAIL FAMILLE: en 1 clic, 24h/24!

Le paiement des prestations mais également les inscriptions périscolaires peuvent être réalisées en ligne sur le portail famille : www.ville-chevilly-larue.fr.

Les familles peuvent régler sur une seule facture, les activités périscolaires, l'accueil en crèche, les activités artistiques des conservatoires ou l'école de natation,... grâce au portail famille.

O QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL?

Le quotient permet de déterminer le barème tarifaire qui est appliqué dans le cadre de certaines prestations (restauration scolaire, centres de loisirs, conservatoire municipal, ...) en fonction de votre situation familiale et financière.

Le mode de calcul retenu par la commune garantit l'équité entre les usagers dans la détermination des tarifs appliqués. À Chevilly-Larue, les familles ne paient aucune prestation au coût réel. Le coût du repas est inférieur à 1 € pour les familles les plus modestes

O COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul s'effectue au mois d'octobre pour l'année n+1. Les imprimés sont remis en début de mois à chaque élève. Chaque famille est invitée à faire calculer son quotient familial à la direction de l'Éducation ou bien à remettre le dossier de calcul à l'Hôtel de ville ou en relais-mairie.

N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile!

O LES FOURNITURES SCOLAIRES

À chaque rentrée, la ville offre, aux enfants des écoles élémentaires, les fournitures scolaires nécessaires à leur apprentissage.

07:00 08:30 09:00 rentrée scolaire **2020-2021** 11:30 12:00 13:30 14:00 16:30 17:00 18:00 19:00

CARNET D'ADRESSES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION



Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle Renseignements: 01 45 60 18 92

Règlements: 01 45 60 18 75 / 18 76 Horaires:

- > lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30
- > mardi : de 13h30 à 18h30 (fermé le matin)
- > vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h
- > samedi : de 8h45 à 12h enfance@ville-chevilly-larue.fr

Paiement en ligne sur : www.ville-chevillv-larue.fr

Ouelles démarches effectuer en relais-mairie?

- > l'inscription scolaire
- > l'inscription aux activités périscolaires
- > la remise du dossier de calcul du quotient familial
- > la remise des règlements par chèque

RELAIS-MAIRIE BRETAGNE

40, rue Élisée Reclus - 01 45 60 19 17

RELAIS-MAIRIE CENTRE

13. rue Édith Piaf - 01 56 34 70 54 ou 70 55

RELAIS-MAIRIE LARUE

55, boulevard Jean Mermoz

01 45 60 18 08 ou 18 41

CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE PABLO NERUDA

104, rue du Lieutenant Petit Le Roy

01 79 61 63 61

CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Dans les écoles

CONSERVATOIRE MUNICIPAL

DE MUSIQUE ET DE DANSE

102. avenue du Général de Gaulle

01 56 70 42 45

LA FERME DU SAUT DU LOUP

52, rue du Lieutenant Petit Le Roy 01 56 34 04 72

MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHFUR

34, rue Henri Cretté - 01 56 34 08 37

LA MAISON DU CONTE

6. rue Albert Thuret - 01 49 08 50 85 www.lamaisonduconte.com

LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD

1, rue Outrequin - 01 56 30 75 80

MAISON POUR TOUS

7, voie Rosa Parks - 01 46 75 93 22

contact@mpt-chevillvlarue.fr www.mpt-chevillvlarue.fr

Propose de l'aide aux devoirs

MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

25, avenue Franklin Roosevelt - 01 45 60 19 90 mediatheque@ville-chevilly-larue.fr http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr Inscription gratuite

PISCINE MUNICIPALE PIERRE DE COUBERTIN

90, rue du Lieutenant Petit Le Roy - 01 45 60 04 03 piscine@ville-chevilly-larue.fr

PÔLE LOCAL D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Place Nelson Mandela - 01 80 51 17 64 lepole@lepole.com

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE (7)

15. rue Henri Cretté - 01 46 87 97 65

contactsmj@ville-chevilly-larue.fr

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

56. avenue Franklin Roosevelt - 01 46 86 35 63 sports@ville-chevilly-larue.fr

THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX

102. avenue du Général de Gaulle - 01 41 80 69 60

www.theatrechevillylarue.fr

